

**MINISTERE DE LA SOLIDARITE,
DE L'ACTION HUMANITAIRE, DE
LA RECONCILIATION NATIONALE,
DU GENRE ET DE LA FAMILLE**

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES
FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE**

ARRETE CONJOINT N°2023-024/MSAHRNGF/MEFP portant adoption de la Stratégie Nationale de la Réconciliation (SNR) 2022-2026 et de son plan d'actions.

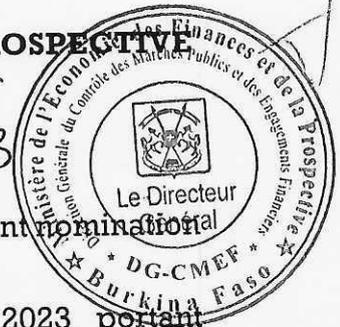
**LA MINISTRE DE LA SOLIDARITE, DE L'ACTION HUMANITAIRE, DE LA
RECONCILIATION NATIONALE, DU GENRE ET DE LA FAMILLE**

ET

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

- Vu :** la Constitution ;
- Vu :** la Charte de la Transition du 14 octobre 2022;
- Vu :** le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu :** le décret n°2023-0009/PRES-TRANS/PM du 10 janvier 2023 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-0996 /PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu :** le décret N°2022-0055/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 20 avril 2022 portant organisation-type des départements ministériels ;
- Vu :** le décret N°2023-0173/PRES-TRANS/PM/MSAHRNGF du 03 mars 2023 portant organisation du Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire, de la Réconciliation Nationale, du Genre et de la Famille ;
- Vu :** le décret N°2023-0198/PRES-TRANS/PM/MEFP du 13 mars 2023 portant organisation du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective ;
- Vu :** la loi n°034-2018 du 27 juillet 2018 portant pilotage et gestion du développement ;
- Vu :** le décret n° 2019-0573/PRES/PM/MINEFID du 05 juin 2019 portant création, attributions, composition et fonctionnement de la Commission Nationale de Planification du Développement (CNPD) ;
- Vu :** l'avis motivé N°2022-00000179/MEFP/SG/DGEP/P/DPPS du 26 août 2022 de la Commission Nationale de Planification du Développement (CNPD) autorisant l'adoption de la Stratégie Nationale de la Réconciliation 2022-2026 et son Plan d'actions 2022-2024.

Visa CFN° 00555
du 06/04/2023



ARRETENT

ARTICLE 1 : Est adoptée, la Stratégie Nationale de la Réconciliation 2022-2026 en abrégé SNR et son Plan d'actions 2022-2024.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général du Ministère de la Solidarité, de l'Action humanitaire, de la Réconciliation nationale, du Genre et de la Famille, et le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté conjoint qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 13 AVR. 2023

La Ministre de la Solidarité, de
l'Action Humanitaire, de la
Réconciliation Nationale, du Genre et
de la Famille



Nandy SOME/DIALLO
Administrateur Civil

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et de la
Prospective



Aboubakar NACANABO
Chevalier de l'ordre du Mérite
de l'Economie et des Finances